



MAIRIE  
DE  
VAUDREUILLE  
31250  
Tél. 05 61 27 63 43  
[Mairie.vaudreuil@wanadoo.fr](mailto:Mairie.vaudreuil@wanadoo.fr)

République française  
Département de la Haute-Garonne

**Arrêté réglementant la circulation et le stationnement pour cause de travaux de MARQUAGE AU SOL DES EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENTS PUBLICS**

*Arrêté n°46.2023*

Le Maire de la commune de Vaudreuil,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 et suivants,  
Vu le Code Pénal,  
Vu le Code de la Route,  
Considérant qu'il importe au Maire de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique,  
Considérant qu'il convient de réglementer la circulation afin de permettre l'exécution des travaux,

**ARRETE**

**Article 1 :** **Le Vendredi 29 Septembre 2023, de 08h00 à 18h00**, date de fin prévisionnelle de fin des travaux, la circulation sera réglementée et le stationnement strictement interdit sur le chantier. L'accès des riverains sera autorisé.

**RUE DE LA MONTAGNE**

**Article 2 :** L'accès des services de secours, des services de police et de gendarmerie devra également être possible pendant toute la durée des travaux.

**Article 3 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle – signalisation de prescription – sera mise en place à la charge de la commune de Vaudreuil.

**Article 4 :** Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Vaudreuil et sur le site du chantier.

**Article 6 :** Monsieur le Maire de la commune de Vaudreuil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VAUDREUILLE, le 26/09/2023

Mr Le Maire – J. LAGOUTTE.

